

Module 2.

Evaluation et résolution du travail des enfants

Comment procéder à la mise en œuvre du devoir de vigilance

Version provisoire - octobre 2020



**RAINFOREST
ALLIANCE**



Table des matières

Evaluation et resolution du travail des enfants	3
En quoi consiste le système d'évaluation et de résolution du travail des enfants ?	3
Les concepts qui fondent le système d'évaluation et de résolution.....	4
Vérifiez les exigences qui s'appliquent à vous	5
Les étapes clés.....	6
Étapes clés pour les exploitations à haut risque	8

Ce module est le deuxième d'une série de six modules visant à soutenir les exploitations agricoles dans leurs efforts de devoir de vigilance en matière de travail des enfants. Pour de plus amples informations sur les autres modules, veuillez-vous référer à l'ensemble des documents énumérés ci-dessous :

Introduction : [Guide Sur la Lutte Contre le Travail des Enfants](#)

Module 1 : [Qu'est-ce que le travail des enfants ? Comprendre les causes profondes du travail des enfants](#)

Module 2 : [Evaluation et résolution du travail des enfants : Comment procéder à la mise en œuvre du devoir de vigilance](#)

Module 3 : [Evaluation des risques : Comment évaluer les risques liés au travail des enfants](#)

Module 4 : [Atténuation des Risques : Comment prévenir les risques liés au travail des enfants](#)

Module 5 : [Remédiation : Comment résoudre les cas de travail des enfants ?](#)

Module 6 : [Suivi : Comment faire le suivi des risques liés au travail des enfants](#)

Cahier de travail (WORKBOOK) : [Cahier de travail](#)

Annexe A : [Interagir avec les enfants](#)

Annexe B : [Cadres de documents applicables et lois sur le devoir de vigilance](#)

Annexe C : [Aide ressources](#)



EVALUATION ET RESOLUTION DU TRAVAIL DES ENFANTS

Cette section explique ce que les exploitations agricoles certifiées RA et les membres du groupe doivent faire pour gérer les risques liés au travail des enfants, en mettant en application le système "d'évaluation et de résolution". Cette approche est définie au chapitre 5 de la Norme pour l'agriculture durable de Rainforest Alliance 2020 et comprend cinq grandes étapes:

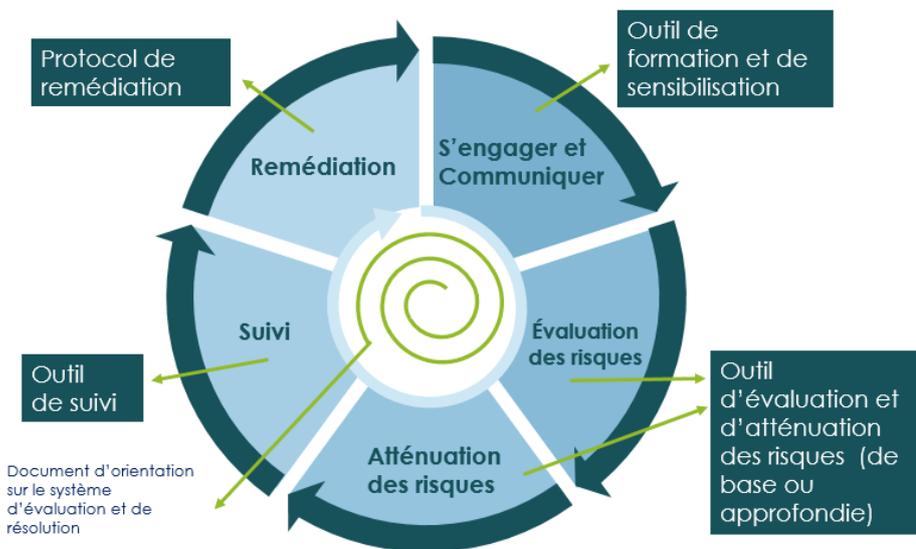
1. s'engager à la prévention du travail des enfants, 2. évaluer et 3. atténuer les risques, 4. remédier aux cas avérés de travail des enfants, et 5. Faire le suivi de toutes actions.

En quoi consiste le système d'évaluation et de résolution du travail des enfants ?

La Norme pour l'agriculture durable de Rainforest Alliance 2020 exige des exploitations ou des groupes qu'ils mettent en place un système d'évaluation et de résolution pour prévenir le travail des enfants, ainsi que d'autres abus de discrimination, de travail forcé, de violence et de harcèlement sur le lieu de travail. Ce système est conçu pour gérer les risques du travail des enfants et d'autres abus du travail qui ne sont pas tolérés dans les exploitations certifiées RA.

Afin de répondre au devoir de vigilance, Rainforest Alliance a établi un système d'évaluation et de résolution. Vous trouverez ci-dessous un aperçu de ce système :

Figure 1. Système d'évaluation et de résolution



Concrètement, le système d'évaluation et de résolution du travail des enfants consiste en un ensemble de mesures proposées pour répondre au devoir de vigilance, comprenant l'évaluation des risques, des mesures d'atténuation, un suivi et la remédiation pour les cas avérés. Il s'agit d'une approche basée sur les risques qui s'est montrée plus efficace dans la lutte contre le travail des enfants qu'une simple approche d'interdiction et de sanction. En cas de graves violation de la norme, la certification peut être retirée ou suspendue.

Pour plus d'informations sur les exigences en matière d'évaluation et de résolution et de certification, consultez la [Norme pour l'agriculture durable de Rainforest Alliance 2020](#) et le [document d'orientation : Evaluation et résolution de la discrimination, du travail des enfants, du travail forcé, de la violence et le harcèlement sur le lieu de travail](#)

Le système d'évaluation et de résolution s'inspire des bonnes pratiques développées par [le système de suivi et de remédiation du travail des enfants de la Fondation ICI](#). Il est également aligné sur les [principes directeurs des Nations Unies](#) et sur [le cadre des entreprises et des droits de l'homme](#), ainsi que sur les [principes directeurs de l'Organisation de coopération et de développement économiques \(OCDE\) à l'intention des entreprises multinationales](#).



Les concepts qui fondent le système d'évaluation et de résolution

Les concepts clés qui fondent l'efficacité de l'approche "d'évaluation et de résolution" sont les suivants

Principes clés du système d'évaluation et de résolution
L'interdiction à elle seule est ne suffit pas
Une approche répressive comprenant la perte immédiate de la certification après qu'un cas de travail d'enfant ait été identifié peut amener les agriculteurs à dissimuler le travail d'enfant, ce qui rend plus difficile l'identification, la remédiation ou la prévention. Ce système incite les agriculteurs à s'attaquer au travail des enfants, par des mesures systématiques, plutôt que de le dissimuler.
Une approche basée sur les risques
En aidant les agriculteurs à comprendre les risques qu'ils courent, on leur permet de mieux comprendre les causes profondes du travail des enfants dans leur contexte local et les mesures qui peuvent empêcher les enfants d'effectuer des travaux interdits. Dans cette approche basée sur les risques, les mesures d'atténuation correspondent au type de risque identifié.
Amélioration continue
Au lieu de sanctionner les exploitations qui identifient des risques plus élevés de travail des enfants, le système d'évaluation et de résolution met un accent sur les améliorations à mettre en place pour mieux réduire ces risques. Cette nouvelle approche s'éloigne de la certification comme une série d'exigences auxquelles on répond ou pas, pour se rapprocher d'un système qui aide les exploitations agricoles à améliorer la façon dont elles gèrent les risques liés au travail des enfants à leur niveau au fil du temps.

Les point-clés à retenir :
Rainforest Alliance s'est éloignée d'une approche de tolérance zéro qui peut pousser les exploitations agricoles à cacher les risques liés au travail des enfants, pour s'orienter vers un modèle d'**amélioration continue**. Cela signifie qu'il faut adopter une approche progressive pour améliorer les pratiques en réponse aux risques réels et aux causes profondes du travail des enfants dans ce contexte local.

Utilisez la figure ci-dessous pour analyser les raisons pour lesquelles l'approche du système d'évaluation et de résolution fondée sur les risques peut être plus efficace pour lutter contre le travail des enfants

Figure 2. Approche du système d'évaluation et de résolution





Vérifiez les exigences qui s'appliquent à vous

Ce guide se concentre spécifiquement sur le travail des enfants. Il présente les mesures pratiques qu'une exploitation agricole doit prendre afin d'effectuer un devoir de vigilance dans le cadre de l'évaluation et la résolution des risques du travail des enfants.

Tout d'abord, vous devez suivre trois étapes pour identifier vos besoins en matière de certification.

Étape 1. Comprendre le type d'actions dans le système d'évaluation et de résolution

Il existe trois types d'actions pour obtenir la certification :

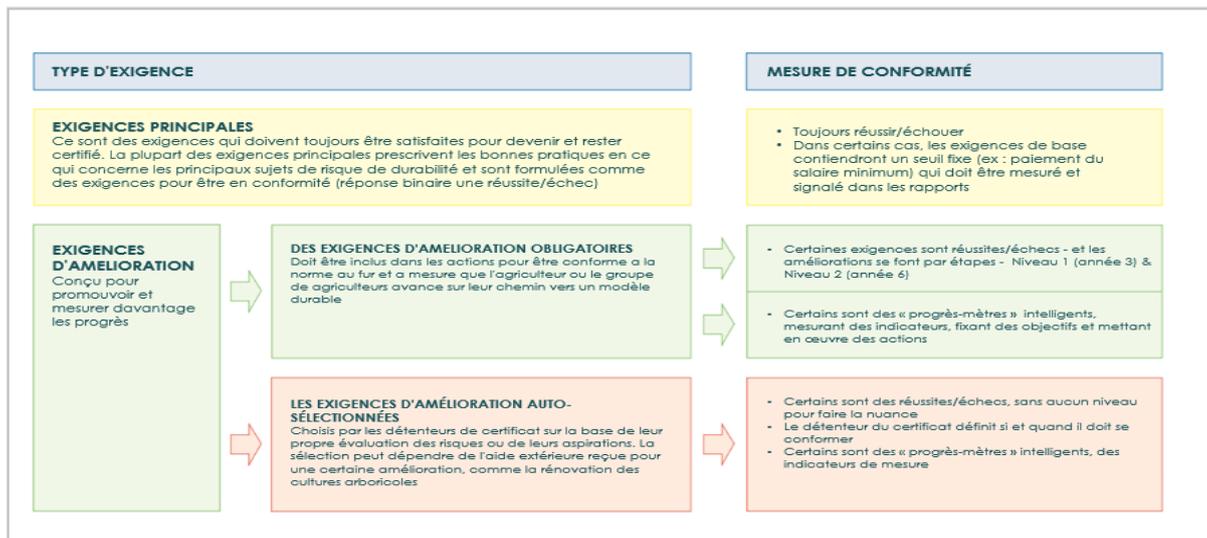
Exigences principales - exigences de bonnes pratiques qui doivent être respectées pour obtenir la certification, à partir de l'année 0

Améliorations obligatoires - exigences de bonnes pratiques s'appliquant aux milieux à risque moyen et élevé pour aider les membres à mieux lutter contre le travail des enfants, à partir de la première année de certification. Ces améliorations comprennent également des indicateurs de "compteurs intelligents".

Améliorations auto-sélectionnées - mesures de bonnes pratiques choisies par le détenteur du certificat en fonction de ses besoins et de ses aspirations, et en fonction de leur calendrier

Pour comprendre les types d'actions nécessaires à la mise en conformité, la manière dont elles sont mesurées et les délais.

Figure 3. Actions dans le système d'évaluation et de résolution



Étape 2. Identifiez la catégorie de risque attribuée à votre pays et les cultures que vous produisez.

Si vous êtes dans une catégorie à risque moyen ou élevé pour le travail des enfants, cela affecte les actions que vous devez entreprendre pour obtenir la certification. Quatre améliorations obligatoires pour le travail des enfants peuvent s'appliquer.

L'évaluation et la résolution du travail des enfants comprennent les suivants :

- 4 x exigences principales
- 3 x améliorations obligatoires (en cas de risque moyen ou élevé de travail des enfants)
- 1 x compteur (objectif) intelligent d'amélioration obligatoire (en cas de risque moyen ou élevé de travail des enfants)

Étape 3. Identifiez votre catégorie de détenteur de certificat

Les actions nécessaires à la certification varient selon que le détenteur du certificat est une petite ou une grande exploitation agricole, ou qu'il s'agit d'un détenteur de certificat individuel ou sous gestion de groupe.

Le tableau indique les types d'actions qui s'appliquent à différentes catégories de détenteurs de certificat et aux différentes catégories de risques.



Figure 4. Évaluation du travail des enfants et mesures à prendre

Actions	Evaluation des risques	Détenteurs de certificat de groupe			Détenteurs de certificat individuel	
		Petites exploitations agricoles	Grandes exploitations agricoles	Direction de groupe	Petite exploitation Agricole	Grande exploitation agricole
5 x exigences principales (5.1.1-5.1.4)	Tous	Non	Oui	Oui	Oui	Oui
3 x améliorations obligatoires (5.1.5 - 5.1.7)	Risque moyen ou élevé pour le travail des enfants uniquement	Non	Oui	Oui	Oui	Oui
1 x compteur (objectif) intelligent d'amélioration obligatoire (5.1.8)	Risque moyen ou élevé pour le travail des enfants uniquement	Non	Oui	Oui	Oui	Oui

Une fois que vous avez identifié votre notation de risque et votre catégorie de détenteur de certificat, vous sauriez quelles sont les exigences à respecter en matière de travail des enfants. Pour en savoir plus sur les autres mesures à prendre pour obtenir la certification, veuillez consulter la [Norme](#).

Les étapes clés

Avant de commencer, il est important de s'assurer que vous avez la capacité et l'aptitude appropriées pour mettre en place un système de devoir de vigilance. Cette section fournit un résumé des étapes clés du devoir de vigilance en matière de travail des enfants (plus de détails sont disponibles au chapitre 5 de la Norme) et des orientations sur la manière de préparer et de mettre en œuvre ces étapes. Des conseils et des informations plus détaillés pour renforcer vos capacités sont fournis dans chaque module couvrant ces sujets.

Utilisez cette liste de contrôle pour identifier les domaines dans lesquels vous pourriez avoir besoin de ressources ou de soutien supplémentaires. Le tableau comprend les exigences de base et les mesures suggérées.

Figure 5. Mesures suggérées pour répondre à l'exigence fondamentale relative au travail des enfants

LES EXIGENCES PRINCIPALES : TRAVAIL DES ENFANTS	
Légende :	
<input checked="" type="checkbox"/>	Exigences principales
<input type="checkbox"/>	recommandations pour atteindre aux exigences
Engagement (5.1.1)	
<input checked="" type="checkbox"/>	Nommer un représentant de la direction responsable du système d'évaluation et de résolution
<input type="checkbox"/>	Déterminer qui, au sein de la direction, possède les compétences nécessaires
<input checked="" type="checkbox"/>	Mettre en place un comité d'évaluation et de résolution comprenant la Direction, ainsi qu'un représentant des travailleurs/des membres du groupe qui est sélectionné par les travailleurs/les membres du groupe
<input type="checkbox"/>	Les travailleurs ou les membres du groupe choisissent leurs propres représentants dans le cadre d'un processus transparent, par exemple par l'intermédiaire d'une organisation de travailleurs ou par élection. Adopter un calendrier pour les réunions régulières et les rapports sur vos décisions et actions
<input checked="" type="checkbox"/>	Les membres du comité sont bien compétents au sujet du travail des enfants, et sont impartiaux, accessibles et fiables



	<p>Veiller à ce que les membres du comité suivent une formation en ligne sur le système d'évaluation et de résolution, ainsi que sur le travail des enfants, y compris le droit national et international</p> <p>Utiliser le contrôle pour vérifier que les travailleurs/membres perçoivent les représentants comme étant impartiaux, accessibles et fiables</p>
	<p>Le comité assure la coordination avec la Direction, le comité de réclamations et la personne/commission pour le genre</p>
	<p>Mettre en place des procédures pour que le comité se coordonne régulièrement avec ces personnes/comité</p>
	<p>Sensibiliser la Direction sur le travail des enfants au moins une fois par an</p>
	<p>Former la Direction et le personnel en matière du travail des enfants</p> <p>Inscrire le travail des enfants à l'ordre du jour des réunions de gestion régulières</p> <p>Suivre la sensibilisation de la direction dans le plan de gestion</p>
	<p>Informier publiquement la direction et les travailleurs/membres que le travail des enfants n'est pas toléré et que le système d'évaluation et de résolution est opérationnel</p>
	<p>Réfléchir à la meilleure façon de communiquer ce message aux travailleurs ou aux membres du groupe. Par exemple, poser une affiche qui explique le système d'évaluation et de résolution, tout en précisant que le travail des enfants n'est pas toléré</p> <p>Vérifier que l'affiche se trouve dans des lieux publics visibles par les travailleurs ou les membres du groupe</p>
<p>Exigences principales de lutte contre le travail des enfants</p> <p>Atténuation des risques (5.1.2)</p>	
	<p>Réalisation d'une évaluation des risques agricoles de base (1 x 3 ans) ou d'une évaluation des risques de la chaîne d'approvisionnement (annuelle)</p>
	<p>Si nécessaire, former les personnes chargées de l'évaluation des risques liés au travail des enfants et de l'évaluation et de la prise en charge</p> <p>Parler aux principaux partenaires, y compris les organisations de travailleurs, pour vous assurer que les informations contenues dans l'évaluation des risques sont plus solides,</p> <p>En année 0, réfléchir aux sources d'information auxquelles vous pouvez accéder et documenter les preuves des réponses données.</p> <p>Dans les années à venir, vous pourrez vous appuyer sur vos parties prenantes, vos inspections internes, vos auto-évaluations et vos rapports de suivi.</p>
	<p>Mettre en œuvre les mesures d'atténuation correspondantes</p>
	<p>Sélectionner les mesures d'atténuation correspondant à vos risques</p> <p>Attribuer des délais et des personnes responsables de chaque mesure d'atténuation</p> <p>Engager les parties prenantes à soutenir différentes mesures d'atténuation, notamment les spécialistes de la protection de l'enfance</p>
	<p>Faire le suivi des mesures d'atténuation dans le plan de gestion</p>
	<p>Inclure les risques identifiés, les mesures d'atténuation, la personne responsable et le calendrier dans le plan de gestion</p>
<p>Exigences principales de lutte contre le travail des enfants</p> <p>Suivi (5.1.3)</p>	
	<p>Faire le suivi de ce qui suit : Risque du travail des enfants ; mise en œuvre de mesures d'atténuation ; mise en œuvre de remédiation</p>



	<p>S'accorder sur les points qui feront l'objet d'un suivi, par exemple les risques identifiés, ainsi que les mesures d'atténuation et de remédiation</p> <p>S'accorder sur la manière dont vous aller faire le suivi et du lieu où vous le ferez, ainsi que des personnes responsables de ce processus (par exemple, observateurs communautaires, inspections internes)</p> <p>Former des observateurs pour mieux comprendre la problématique du travail des enfants</p> <p>Travailler avec d'autres organisations pour soutenir le suivi</p> <p>Convenez de la fréquence de vos contrôles et de vos rapports à la direction</p> <p>Utiliser le plan de gestion pour suivre toutes les mesures d'atténuation supplémentaires découlant de su suivi effectuée</p> <p>Utiliser et compléter l'outil de suivi fourni</p>
	Signaler les cas potentiels de travail des enfants à la Direction et au comité de réclamations
	Documenter les rapports sur les cas potentiels
	<p><i>Documenter les informations pour l'indicateur requis :</i></p> <p>- Le nombre de cas potentiels identifiés par le système de suivi et renvoyés au mécanisme de règlement des griefs (par sexe, âge et type de problème)</p>
	Utiliser le plan de gestion et l'outil de suivi pour suivre les progrès et enregistrer le nombre de cas potentiels identifiés et signalés
Exigences principales de lutte contre le travail des enfants Remédiation (5.1.4)	
	Définir les étapes de remédiation dans le plan de gestion
	<p>Former tous les membres de la commission au Protocole de remédiation et aux orientations sur la protection des enfants</p> <p>Décider qui est responsable pour la remédiation et définir votre plan de réponse pour les cas de travail des enfants dans le plan de gestion</p>
	Remédier aux cas confirmés et les documenter conformément au protocole de remédiation
	<p>Identifier les parties prenantes qui peuvent apporter leur soutien à remédiation</p> <p>Discuter et convenir des ressources ou du soutien externe nécessaires pour remédier aux cas réels de travail des enfants, y compris les experts en protection de l'enfance</p> <p>Discuter et se mettre d'accord sur les options de remédiation possibles pour les scénarios typiques de travail des enfants</p> <p>Veiller à ce que les cas nécessitant une remédiation soient inclus dans le plan de suivi</p>
	<p><i>Documenter les informations pour l'indicateur requis :</i></p> <p>Nombre et pourcentage de cas de travail des enfants confirmés ayant été remédiés conformément au protocole de remédiation (par sexe, âge et type de problème)</p>
	<p>Mettre en place un système pour documenter chaque étape du processus de remédiation est conforme au protocole de remédiation</p> <p>Contrôler le suivi des cas de remédiation</p>

Étapes clés pour les exploitations à haut risque

Il existe un ensemble supplémentaire d'améliorations obligatoires qui s'appliquent aux groupes et aux exploitations agricoles dans les pays considérés comme présentant un risque moyen ou élevé de travail des enfants pour certaine cultures. Ces mesures sont destinées à aider ces exploitations à gérer ces risques plus élevés, par exemple en procédant à une évaluation approfondie pour les risques de travail des enfants dans



les exploitations, en vérifiant le bon fonctionnement du système d'évaluation et de résolution et en exigeant une formation supplémentaire des membres du groupe et des travailleurs sur le travail des enfants.

Si vous faites partie d'une catégorie à risque moyen ou élevé pour le travail des enfants, utilisez cette liste de contrôle pour identifier les mesures que vous pouvez prendre pour réaliser les améliorations obligatoires et les domaines dans lesquels vous pourriez avoir besoin de ressources ou de soutien supplémentaires.

Figure 6. Mesures suggérées pour mettre en œuvre les améliorations obligatoires pour le travail des enfants

AMÉLIORATIONS OBLIGATOIRES	
Légende :	
	Exigences principales
	Mesures suggérées pour atteindre les
Amélioration obligatoire	
5.1.5 Évaluation approfondie des risques agricoles	
	Procéder à une évaluation approfondie des risques agricoles (1 x 3 ans), à partir de la première année
	Former une équipe d'évaluation des risques pour le travail des enfants Identifier les parties prenantes qui peuvent fournir des informations pour l'évaluation Consulter les travailleurs ou leurs représentants, et tout travailleur vulnérable, par exemple les femmes, les migrants Recueillir des informations auprès d'autres sources, par exemple les rapports de suivi, les rapports des comités de réclamation, les inspections internes, l'auto-évaluation, la liste de contrôle des capacités de gestion, l'audit. Documenter les preuves pour les réponses
	Mettre en œuvre les mesures d'atténuation correspondantes
	Sélectionner les mesures d'atténuation correspondant à vos risques Attribuer des délais et des personnes responsables de chaque mesure d'atténuation Engager les parties prenantes à soutenir différentes mesures d'atténuation, notamment les spécialistes de la protection de l'enfance
	Faire suivi dans le plan de gestion Compléter par l'année 3 (niveau 1)
	Inclure les risques identifiés, les mesures d'atténuation, la personne responsable et le calendrier dans le plan de gestion
Amélioration obligatoire	
5.1.6. Formation et sensibilisation sur la problématique du travail des enfants	
	Organiser des formations/sensibilisations sur le travail des enfants avec tous les membres du groupe (petites exploitations) ou les travailleurs (grandes exploitations/exploitations certifiées individuellement) Compléter par l'année 3 (niveau 1)
	S'accorder sur plan de formation et de matériel de communication en matière de travail des enfants pour les membres de votre exploitation/groupe Inclure un plan de formation dans le plan de gestion, avec des échéances Numéro et type de documents des sessions de formation dispensées et listes de présence
Amélioration obligatoire	
5.1.7. Fréquentation scolaire S'applique uniquement à la gestion de groupe	
	Encourager la scolarisation des enfants du personnel, des membres et des travailleurs du groupe Compléter par l'année 3 (niveau 1)
	Vérifier l'inspection interne pour évaluer le nombre d'enfants non scolarisés régulièrement Identifier les causes profondes de la non-participation et planifier des activités d'atténuation (par exemple, sensibilisation, collaboration avec les autorités locales pour améliorer les transports ou l'accès aux écoles, etc.) Inclure le plan des écoles dans le plan de gestion, avec des échéances Numéro de document et type d'activités entreprises par le comité d'évaluation et d'adresse pour promouvoir l'éducation
« Progrès mètre » intelligent obligatoire	
5.1.8. Évaluation du système d'évaluation et de résolution	



Procéder à une évaluation annuelle du système d'évaluation et de résolution (1 x 3 ans, à partir de l'année 1)

Vérifiez l'efficacité des éléments suivants :

1. Mise en œuvre de mesures d'atténuation
2. Formation sur le travail des enfants
3. Collaboration avec les acteurs extérieurs
4. Suivi du système d'évaluation et de résolution et
5. Collaboration en interne.

Documenter les informations pour l'indicateur requis :

Notation sur les 5 questions ci-dessus



À l'aide du tableau Progrès mètre intelligent, évaluer le fonctionnement du système d'évaluation et de résolution pour chacun des 5 éléments, en sélectionnant l'étape appropriée.

Sélectionner les objectifs et les activités d'amélioration correspondants et attribuer des délais et un responsable.

Inclure les activités dans le Plan de gestion, avec un calendrier et une personne responsable

Documenter l'évaluation et les preuves des notes reçues